

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL N°27-2019-151

EURE

PUBLIÉ LE 4 SEPTEMBRE 2019

Sommaire

préfecture de l'Eure

27-2019-09-04-002 - Arrêté n° SCAED 19-37 portant délégation de signature en matière	
financière à M. Fabien CHOLLET, Directeur de cabinet du préfet de l'Eure (2 pages)	Page 3
27-2019-09-04-001 - Arrêté SCAED 19-36 portant délégation de signature en matière	
administrative à M. Fabien CHOLLET, Directeur de cabinet du préfet de l'Eure (2 pages)	Page 6

préfecture de l'Eure

27-2019-09-04-002

Arrêté n° SCAED 19-37 portant délégation de signature en matière financière à M. Fabien CHOLLET, Directeur de cabinet du préfet de l'Eure



Préfet de l'Eure

Arrêté n° SCAED-19-37 portant délégation de signature en matière financière à M. Fabien CHOLLET, Directeur de cabinet du préfet de l'Eure

Le préfet de l'Eure Officier de la Légion d'Honneur

VU:

- la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;
- la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié, portant règlement général sur la comptabilité publique ;
- le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- le décret n° 2012-1247 du 7 novembre 2012 modifié portant adaptation de divers textes aux nouvelles règles de la gestion budgétaire et comptable publique ;
- le décret du 6 mai 2016 nommant M. Thierry COUDERT, préfet de l'Eure ;
- le procès-verbal d'installation de M. Thierry COUDERT, préfet de l'Eure, au 30 mai 2016 ;
- le décret du 30 août 2019 nommant M. Fabien CHOLLET, directeur de cabinet du préfet de 1'Eure;
- l'arrêté du 31 décembre 2013 relatif au cadre de référence interministériel du contrôle interne comptable, pris en application de l'article 170 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- l'arrêté préfectoral en vigueur portant organisation de la préfecture et des sous-préfectures de l'Eure ;
- l'arrêté préfectoral en vigueur portant nomination de l'encadrement de la préfecture et des souspréfectures de l'Eure à compter du 1^{er} décembre 2017 ;

SUR proposition de M. le secrétaire général de la préfecture de l'Eure,

ARRETE

<u>ARTICLE 1</u>^{er}: Délégation de signature est donnée à M. Fabien CHOLLET, directeur de cabinet du préfet pour procéder à l'expression des besoins et à la constatation du service fait sur le programme suivant :

- programme 129 – coordination du travail gouvernemental – crédit MILDECA;

- programme 216 conduite et pilotage des politiques de l'intérieur ;
- programme 207 sécurité et circulation routière action 2;

et pour procéder à l'expression des besoins et à la constatation du service fait pour le programme 307 — Administration territoriale — titre 3 sur les crédits de l'UO préfecture (« Résidence du Directeur de cabinet ») et sur les crédits de service départemental de la communication interministérielle ;

- programme 122 – concours spécifiques et administration – action 5 FIPD.

<u>ARTICLE 2</u>: Cet arrêté abroge toute délégation de signature antérieure et toutes dispositions contraires à celui-ci.

ARTICLE 3: M. le secrétaire général de la préfecture de l'Eure, M. le directeur de cabinet du préfet de l'Eure et M. l'administrateur général des finances publiques en charge de la direction départementale des finances publiques de l'Eure sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Eure.

Évreux, le 0 4 SEP. 2019

Le préfet,

Thierry COUDERT

préfecture de l'Eure

27-2019-09-04-001

Arrêté SCAED 19-36 portant délégation de signature en matière administrative à M. Fabien CHOLLET, Directeur de cabinet du préfet de l'Eure



Préfet de l'Eure

Arrêté SCAED-19-36 portant délégation de signature en matière administrative à M. Fabien CHOLLET, Directeur de cabinet du préfet de l'Eure

Le préfet de l'Eure Officier de la Légion d'Honneur

VU:

- La loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- Le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- Le décret du 6 mai 2016 nommant M. Thierry COUDERT, préfet de l'Eure ;
- Le procès-verbal d'installation de M. Thierry COUDERT, préfet de l'Eure, au 30 mai 2016 ;
- Le décret du 30 août 2019 nommant M. Fabien CHOLLET, directeur de cabinet du préfet de l'Eure ;
- L'arrêté préfectoral en vigueur portant modification de l'organisation de la préfecture et des sous-préfectures de l'Eure ;

SUR proposition de M. le secrétaire général de la préfecture de l'Eure,

ARRETE

<u>ARTICLE 1</u>^{er}: Délégation de signature est donnée à M. Fabien CHOLLET, directeur de cabinet du préfet de l'Eure, à l'effet de signer tous arrêtés, décisions, circulaires, rapports, correspondances et documents dans les matières relevant des attributions du bureau du cabinet, de la direction des sécurités et du service départemental de la communication interministérielle, à l'exception :

- de l'acceptation des démissions des maires,
- de la notation des chefs des services déconcentrés de l'État dans le département,
- des poursuites devant les tribunaux judiciaires en matières pénales.

ARTICLE 2: En cas d'absence ou d'empêchement du préfet et du secrétaire général et pendant les services de permanence, M. Fabien CHOLLET, directeur de cabinet du préfet de l'Eure, reçoit délégation de signature pour signer pour l'ensemble du département tous arrêtés, décisions, nécessités par une situation d'urgence, et notamment :

- toutes décisions d'éloignement concernant les étrangers et décisions de rétention administrative ou d'assignation à résidence des étrangers, prises en application du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile ainsi que les saisines du juge des libertés et de la détention ;
- les mémoires en défense et les appels auprès des juridictions ;

- les transports de corps ;
- les passeports;
- les ordres de réquisition des personnels et matériels pour faire face à une situation d'urgence nécessitant l'engagement de moyens de secours et de soutien ;
- la demande d'unité de forces mobiles.

ARTICLE 3: Cet arrêté abroge toute délégation de signature antérieure et toutes dispositions contraires à celui-ci.

<u>ARTICLE 4</u>: M. le secrétaire général de la préfecture de l'Eure et M. le directeur de cabinet du préfet de l'Eure, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Eure.

Evreux, le 0 4 SEP. 2019

Le préfet,

Thierry COUDERT